



canalisation d'eaux pluviales sur droit de passage

Par **garcia**, le **04/03/2009** à **18:33**

Bonjour,

Pour accéder à ma propriété j'ai un droit de passage de 5 mètres de large sur une longueur de 75 mètres environ.

Le chemin est en pente et n'est pas goudronné.

Le propriétaire du chemin à créé le long du chemin une canalisation pour l'eau de pluie de 60 centimètres environ.

Question:

1. A t il le droit de réduire le chemin?

2. A t il le droit de canaliser l'eau de pluie qui aboutit sur une rue communale au lieu de la laisser courir sur le chemin de terre.

MERCI pour la réponse .